

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 mai 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 mai 2020

2020 DASES 33 Subvention (37.605 euros) et convention avec la SISA Jean Jaurès (19e) pour l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) Jean Jaurès dans le 19^e.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-3, L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à la SISA Jean Jaurès et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette structure ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SISA Jean Jaurès, 9 sente des Dorées 75019 Paris, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 37.605 euros est attribuée à la SISA Jean Jaurès (SIMPA 194971 - dossier 2020_06251).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO